

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Eric CHABROULET (ESI de Paris-Montreuil) ; Hervé PERESINI (ESI de Noisiel) ; Jean-Marc CHAUMELLE (ESI de Chalons) ; Michel RISACHER (ESI de NEMOURS) ; Arnaud SOUPEZ (ESI de Noisiel).

Le CTL était présidé par M. Jean-Pierre FAIVRE, Directeur intérimaire de la DiSI Paris-Champagne.

Vous trouverez en page 2 et 4 les déclarations liminaires de la CGT Finances publiques à ces 2 séances.

Cette première séance n'a pas repris l'ordre du jour initial, consacré aux bilans de l'année 2017 (budget, formation et entretien professionnel). Ceci est à l'initiative des organisations syndicales, qui ont tenu à marquer leur réprobation face à la posture de dissimulation observée par le Service des systèmes d'information, dont certains cadres réunis le 15 mars ont discrètement planché sur un projet de restructuration massive des DiSI. Une reconvoque du CTL a donc eu lieu le 5 avril, sur l'ordre du jour initial.

Ce contentieux a mis en lumière un projet de grande envergure, voulu par la Direction générale, visant à :

- **Fusionner les DiSI Paris-Champagne et Paris-Normandie en une DiSI Île-de-France, qui comprendrait les ESI de Nanterre, Versailles, Paris-Montreuil, Montreuil, Noisiel et Nemours ;**
- **Rattacher les ESI excentrés de ces 2 DiSI vers d'autres DiSI : ESI de Reims et Châlons à la DiSI Est, ESI de Rouen et de Caen à la DiSI Nord, ESI d'Orléans à la DiSI Ouest ;**
- **Fusionner les DiSI RAEB et Pays du Centre ;**
- **Rééquilibrer le périmètre géographique de toutes les DiSI (à l'exception de la DiSI Sud-Est) en faisant changer d'ESI de rattachement les services d'assistance de certains départements.**

Nous passerions donc de 9 à 7 DiSI. Le cas de l'Île-de-France est des plus emblématiques. Rappelons que lorsque les DiSI ont été créées, un document mentionnait par écrit que la Direction générale ne supprimerait aucun des 47 ESI métropolitains existants. Or, non seulement vingt-deux ESI auront été fusionnés en 2017 et 2018, mais voilà que la Direction générale s'attaque maintenant à la fusion de 4 DiSI ! Le Président du CTL a pris acte du fait que les représentants du personnel quitteraient la séance après débat sur ces nouvelles fusions et restructurations.

Le projet étant d'une ampleur inédite, le Président estime qu'un Groupe de travail devrait lui être consacré, ainsi qu'un, voire plusieurs Comités techniques de réseau. Il regrette par ailleurs que ce sujet n'ait pas été évoqué lors du dernier Groupe de travail informatique du 1^{er} février 2018, car selon ses propres termes « *un projet de cette ampleur ne peut pas rester caché bien longtemps.* » Nous n'en avons jamais douté...

« *Les fusions de DiSI sont la suite logique de la diminution du nombre d'ESI,* » l'intérêt de l'opération consistant, selon le Président, à « *rééquilibrer le poids des DiSI et à rapprocher la carte des DiSI de celle des délégations interrégionales.* » Pour la CGT Finances publiques, la fusion des DiSI est également une étape aboutissant à la suppression d'ESI ! Quant aux suppressions de postes qui en découleraient, notamment dans les services des DiSI siège, le Président les banalise en affirmant que « *supprimer des emplois est une pratique bien antérieure à la création des DiSI et des projets de fusion...* »

Et où le nouveau siège sera-t-il installé ? Montreuil, Paris, Versailles, Noisiel, autre... ?

Quel sera le sort géographique des agents qui travaillent actuellement en DiSI siège ?

Entre inquiétudes légitimes et hypothèses peu rassurantes, nous sommes restés dans l'expectative. La confiance n'est guère de mise... Surtout au regard des prochaines élections professionnelles, dont on se demande comment vont-elles bien pouvoir s'articuler au milieu de ces bouleversements, dont la date de mise en œuvre pourrait être le 1^{er} janvier 2019. Un premier vote, qui de suite deviendrait caduc ? Suivi peut-être d'un second vote pour tenir compte du nouveau périmètre ? Est-ce à dire que le contrat démocratique lui-même, pérennisé par la consultation électorale, est au bord de la rupture ?



DECLARATION LIMINAIRE

DiSI Paris-Champagne Comité Technique Local du 28 Mars 2018

**Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,**

Le gouvernement Macron-Philippe, au service des très riches et des financiers, poursuit sans relâche son objectif de démantèlement des ministères financiers, par des restructurations sans fin des services de la DGFIP et des abandons de missions, droit dans ses bottes pour satisfaire aux exigences du Comité action publique 2022. Sous couvert de « simplifications », les « opportunités » avancées par le Directeur général lors de ses vœux du nouvel an prennent donc tout leur sens, sur fond d'abandon progressif du principe de séparation ordonnateur-comptable, d'énormes suppressions de postes et de plans sociaux à venir.

Dans le cadre de ce CTL, nous avons convenu avec les autres représentants du personnel de concentrer notre intervention sur les perspectives futures, et de plus en plus avérées de fusion des DiSI, quitte à nous revoir dans un autre CT prochain en avril pour les autres revendications que nous portons (en particulier, amiante Nemours, « nouveau » CREP, intempéries, situation d'agent réussissant le PAU posant une question de principes de fond, prochains tableaux d'avancement dans les catégories B et C, etc.), sans parler de l'ordre du jour que vous avez présenté pour ce CTL. Nous portons donc la demande d'un nouveau CTL en avril.

**Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,**

C'est désormais un secret de polichinelle : la DGFIP envisage de nouvelles restructurations aussi des DiSI. La DG, pourtant vue en groupe de travail récemment, ne communique pas. La brutalité des dispositions envisagées en serait-elle une raison ?

Permettez-nous de reproduire l'intervention d'un dirigeant de notre section, qui n'est pas le secrétaire, lors d'une réunion de notre commission exécutive du 16 mars qui a rassemblé onze collègues, dans ces locaux. Voici ce qu'il a déclaré : « les autorités diverses nous ont vendu en 2008 la fusion DGI/DGCP au point de départ en nous disant : on fusionne les directeurs (ex-DSF et ex-TGP) en gagnant un poste de directeur, et on verra plus tard pour la base. Bilan de la fusion pour la base : depuis 2008, 30 000 suppressions de postes, des milliers de services supprimés et fusionnés, assurant pour les survivants un service public de plus en plus difficile. »

Puis sont arrivées les DiSI en 2011, avec l'engagement écrit du Directeur Général adjoint (Philippe Rambal) garantissant le maintien de tous les ESI (et donc de toutes les DiSI).

Enfin, le précédent chef des services informatique, Monsieur Issarni, a commencé à entreprendre la possibilité de fusion des ESI sur une même commune. C'est toujours le même argument : on fusionne, mais aucune inquiétude, on ne fait que d'économiser des postes de directeur, personne de la base ne sera touché.

Son successeur actuel, Monsieur Rousselet veut manifestement aller au bout (la fusion des ESI sur une même commune, avec l'exception épouvantable de Bobigny qui n'est pas sur même commune), sans en rester là : il s'agit désormais de fusionner les DiSI. Et c'est aussi le même argument qui surgit : on fusionne, mais aucune inquiétude, on ne fait que d'économiser des postes de directeur, personne de la base ne sera touché. L'engagement écrit de Monsieur Rambal selon Monsieur Rousselet : « mais on s'en bat le chourave, il faut bouger ! »

Puisque nous avons déjà cité un point de vue de notre commission exécutive, permettez-nous d'en citer un second : « Dans mon secteur, concernant les hôpitaux, fusionnés en GHT, c'est exactement le même processus qui en cours, on commence à fusionner les directions, puis on annonce 180 suppressions de postes. »

De ce point de vue, des fusions de directions qui n'impactent que les Directeurs, personne n'y croit plus : la preuve en est donnée aussi par la grande mobilisation du 22 mars dans la grève et les manifestations.

La CGT FiP exige le maintien de tous les ESI, et donc de toutes les DiSI.

La CGT FiP exige l'arrêt de toutes les suppressions de postes, et au contraire les recrutements nécessaires pour combler les postes vacants, ce qui suppose le rétablissement des épreuves informatiques aux concours ou examens professionnels.

La CGT FiP exige le maintien de toutes les garanties statutaires, qui exclut le RIFSEEP et l'épouvantable évaluation de cette année, qui doit pouvoir être rectifiée en CAPL.

Le 5 avril, les débats ont repris. À la lecture de notre seconde déclaration liminaire (page suivante), le Président, comme à son habitude, s'est interdit toute remarque sur les sujets « nationaux » puis a déroulé quelques commentaires. Sur la question de la gestion des agents en difficulté dans certaines directions locales, « *nous n'avons pas de cas répertorié à la DiSI* », et quand bien même, « *les encadrants ne sont pas médecins, ce problème est du ressort de la médecine de prévention.* »

Les agents C et B, dont l'aptitude au corps supérieur est décalée à la baisse dans leur CREP, contrairement à ce qui était convenu lors de l'entretien professionnel, ne doivent s'en prendre qu'à « *l'armée mexicaine pléthorique* » (sic) des agents classés « Excellents. » « *Nous devons désormais les gérer sélectivement comme nous le faisons du temps de la Dotation capital mois* [ndlr : des avancements d'échelon accélérés], le volume des postes à pourvoir par liste d'aptitude s'étant réduit. » Cependant, le Président juge inadmissible l'absence de toute justification par l'évaluateur, lequel « *engage sa responsabilité* ». Il estime aussi que si « *les évaluateurs prennent trop d'engagements prématurés, ceux-ci risquent d'être repris par les Autorités hiérarchiques.* » Par ailleurs, il est à titre personnel favorable à la proposition de la CGT Finances publiques de créer une mention « ne postule pas », afin de couper court au malentendu d'une mention d'inaptitude peu flatteuse pour les agents non candidats.

Le traitement des demandes d'autorisation d'absence des agents n'ayant pas pu se rendre à leur travail en février à cause des intempéries se fait au cas par cas. La DG a donné toute latitude aux Directions locales pour apprécier la situation de chacun, et « *ce ne sera PAS OUI à tout le monde* », car « *une autorisation d'absence ne saurait être accordée de manière systématique* ».

Pour les demandes de formation qui ont été refusées, le discours est de même teneur : « *une demande de stage, même si elle est en rapport avec la fonction exercée, même si l'agent est nouveau, peut être refusée. On ne peut pas accorder des demandes à tout le monde, surtout lorsque nous manquons d'effectifs...* »

Analyses de la CGT Finances publiques :

Que dire du traitement du dossier « intempéries » par la Direction, sinon qu'en cas de coup dur, il est particulièrement difficile de pouvoir compter sur elle, sauf à déployer une énergie et un temps considérables pour faire valoir les droits des agents ? Elle fait preuve d'un manque de confiance évident envers ses agents qu'elle infantilise en les soupçonnant de profiter des routes impraticables et des transports supprimés pour rester tranquillement chez eux. L'immense majorité des collègues n'étant pas du genre à « tirer sur la ficelle », cette mise en cause de leur intégrité est scandaleuse ! À la question « si les chaussées sont impraticables, que la préfecture recommande de ne pas prendre son véhicule, que les bus et/ou que les trains ne circulent pas, comment l'agent se rend-il à son travail ? », le Président a répondu qu'il n'en savait rien, mais a reconnu que la DiSI aurait dû mieux anticiper les situations particulières, à l'instar d'autres directions, notamment en Île-de-France, qui ont dépanné leurs agents avec davantage de bienveillance.

Pire encore sont les turpitudes du CREP, qui se matérialisent sous la forme de déclassements intempestifs sur l'aptitude d'accès au corps supérieur, ou qui ne sont plus conformes aux propos tenus lors de l'entretien. Le Plan de qualification ministériel (PQM) a vu fondre les postes à pourvoir par liste d'aptitude et ce « coup de pouce » ministériel dont bénéficiait le financement des promotions sera nul l'an prochain. A titre d'exemple cette année, sur les 89 promotions de B en A, 50 étaient financées par le PQM. Conséquences : c'est le goulot d'étranglement ! La prise de rang en « apte » pour accéder au grade d'inspecteur se traduit par une attente qui dure de longues années... du moins pour ceux qui, classés « excellents », ont eu la chance de le rester !

Sans parler des baisses régulières de pouvoir d'achat depuis plus de 15 ans et des dégradations des conditions de travail dues aux incessantes suppressions d'emplois, la disparition du PQM, l'absence d'épreuve informatique dans les concours généraux, l'organisation simultanée des concours externes et internes, la limitation à 5 passages aux concours réduisent à peau de chagrin les espoirs de promotions des personnels. Et quand il n'y a plus d'espoir, c'est la colère qui s'installe. Cette colère s'est massivement faite entendre le 22 mars et continuera de l'être lors des mobilisations à venir !

L'ordre du jour comprenait un examen des bilans de l'année 2017 :

- **Budget DiSI Paris-Champagne** : 1 350 000 € de dotation de fonctionnement, soit 10 % de moins qu'en 2016. Malgré des actions utiles (rénovation, entretien) financées pour les ESI de Reims et de Nemours, nous constatons que la baisse budgétaire est encore plus rapide que la baisse des effectifs ! La CGT a regretté le peu d'informations fournies sur les coûts des services de nettoyage. Alors que presque toutes les directions sont mécontentes de la qualité des services rendus, rien ne semble avancer sur ce sujet.
- **Formation professionnelle** : l'ESI Paris-Montreuil a fait partie des services testant la nouvelle application INES. Les premières demandes d'inscription rejetées par l'application ont pu être récupérées dans les délais. La CGT a dénoncé une nouvelle fois le niveau outrageusement difficile du QCM de Contrôleur 1ère classe. La CGT a proposé au vote une résolution demandant la réintroduction d'une épreuve informatique aux concours et examens professionnels. Celle-ci a été approuvée à l'unanimité.
- **Entretiens professionnels** : c'était la dernière année d'attribution d'avancement accéléré. 19 recours auprès de l'autorité hiérarchique (tous grades) ont eu lieu en 2017 (20 en 2016), puis 14 recours en CAPL (17 en 2016). Il y a eu 14 refus d'entretien en 2017 (17 en 2016). À noter que dans le corps des Agents techniques, deux collègues sont victimes de pénalisations (deux mois et un mois), ce qui est beaucoup pour un corps si peu nombreux. La CGT a dénoncé par avance les mesures qui pourraient être prises pour moduler une partie du régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP, à l'instar de certaines collectivités locales.
- **Les nouveaux contrats des veilleurs de nuit de Nemours** sont en cours de finalisation et reportés à un prochain CTL. En effet, un nouveau décret les prive dorénavant de 9 jours de congés par an, car leur temps de vacation est inférieur à 5 nuits par semaine. La contrepartie donnée par l'administration leur enlève 1 heure par vacation (arrivée à 21h au lieu de 20h, pour un départ à 7h, soit 10 heures consécutives). Or, un temps de pause de 20 minutes minimum est obligatoire à partir de 6h d'affilée. La direction constate bien la difficulté de sa mise en place, du fait des contraintes de la mission. Comme ces temps de pause ne peuvent être pris véritablement, la CGT a demandé leur annualisation pour les convertir en 6 jours d'ARTT, ce qui a été refusé.
- **Côté télétravail**, l'expérimentation est prolongée à partir d'avril, en l'état, sans recrutement supplémentaire, ce procédé excluant les fonctions informatiques, d'exploitation et d'assistance.



DECLARATION LIMINAIRE

DiSI Paris-Champagne Comité Technique Local du 5 avril 2018

Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

Le gouvernement Macron-Philippe poursuit sans relâche son objectif de démantèlement des ministères financiers, par des restructurations sans fin des services de la DGFIP et des abandons de missions, droit dans ses bottes pour satisfaire aux exigences du Comité action publique 2022. Sous couvert de « simplification », les *opportunités* avancées par le Directeur général lors de ses vœux du nouvel an prennent donc tout leur sens, sur fond d'abandon progressif du principe de séparation ordonnateur-comptable, d'énormes suppressions de postes et de plans sociaux à venir.

Principale victime : le pouvoir d'achat. Sur la question de la rémunération (restée d'ailleurs sans réponse), et comme nous l'avions annoncé dans notre liminaire du 15 janvier 2018, le PPCR imposé au mépris des accords de Bercy n'offre aucun gain tangible : quelques points d'indice supplémentaires se volatilisent sous la pression de l'alignement pluriannuel du taux de pension civile et de l'augmentation des cotisations mutualistes. La surcote de la CSG pèse d'un poids non négligeable, en particulier sur les pensions de retraite dont les titulaires ont massivement fait entendre leur opposition le 15 mars dernier.

L'hypothèse d'une restructuration massive des DiSI, mettant dans la balance les DiSI Paris-Champagne, Paris-Normandie et la réaffectation de certains de leurs ESI, pose la question de son articulation avec les prochaines élections professionnelles. Les personnels et leurs représentants ont le droit de savoir ; c'est la clé de voûte de tout contrat démocratique.

Autre sujet d'interrogation : le management. Il faut rappeler, si besoin est, que son utilité première est de tirer le meilleur parti des équipes et d'identifier les difficultés des agents pour mieux les surmonter. Or, il pourrait connaître une nouvelle dérive, et des plus inquiétantes. Repéré à la DRFIP PACA lors d'une journée d'étude organisée par le Pôle pilotage et ressources, il apparaît qu'un nouveau processus de « gestion des agents difficiles » ne viserait qu'à catégoriser les agents en fonction de leur « modèle psychologique », et ce en s'inspirant d'un document de la Sous-Direction RH2 rédigé par un cabinet-conseil en psychologie d'entreprise (ledit cabinet n'étant pas agrémenté par l'Inspection du Travail). L'objectif serait-il d'écarter voire de sanctionner des collègues, tout en garantissant le manager contre de possibles accusations de harcèlement ? Tout porte à le croire...

Nous attirons par ailleurs votre attention, Monsieur le président, sur une pratique qui a été dénoncée par plusieurs agents et qui concerne le compte-rendu d'évaluation professionnelle des catégories C et B, à la rubrique mesurant l'aptitude d'accès au corps supérieur. Annoncées dans un premier temps à un niveau favorable par l'évaluateur, des valeurs ont été rétrogradées lors de la remise du CREP après visa par l'autorité hiérarchique. Dès lors, quelle confiance accorder, suite à ce nouvel écart, à un système qui donne une importance prépondérante à l'entretien sur le déroulement de carrière et qui vise à mathématiser les promotions tout en évitant d'examiner attentivement les appréciations ? Il est totalement inacceptable et dévalorisant, pour les agents qui n'aspirent pas à une promotion, d'être reclassés d'office à un degré inférieur sur une aptitude à l'avancement qu'ils n'ont jamais sollicitée ! De fait, et afin de prévenir toute errance future, la CGT Finances publiques exige la présence d'une rubrique « ne postule pas » dans cette partie du CREP. Plus grave : certaines baisses touchant l'aptitude se sont accompagnées de baisses au niveau des croix synoptiques.

À la DiSI Paris-Champagne, les journées d'intempéries du mois de février ont donné lieu, suivant les instructions de la Direction, à des dépôts de congé, de RTT ou de récupération horaire. Ce procédé, sans attention pour les agents qui n'ont pu se déplacer en raison des conditions météorologiques et se sont conformés aux recommandations préfectorales, est à la fois simpliste et singulier, à contre-pied des préconisations du bureau RH-1A indiquant que des autorisations d'absence peuvent être accordées en présence de difficultés importantes et ponctuelles.

Inscrite dans les luttes présentes et à venir, l'ampleur du mouvement du 22 mars prouve clairement la lassitude, la colère et le refus total des personnels de supporter plus longtemps les conséquences désastreuses de contre-réformes irresponsables qui ne visent qu'à satisfaire les caprices néolibéraux d'une minorité de privilégiés. De vraies négociations doivent s'ouvrir !